



**Ville de Mèze**

**N° 257**

## **ARRÊTE MUNICIPAL**

### **TRAVAUX INTERDICTION ET AUTORISATION DE STATIONNER**

**Le Maire de la ville de MEZE,**

**VU**, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

**VU**, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

**VU**, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

**VU**, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

**VU**, la demande sollicitée par la SARL BAQUE gérée par M. BAQUE Ludovic, sise 6 lotissement le Romarin 34140 BOUZIGUES

**CONSIDERANT**, qu'il est nécessaire, en raison des travaux 16 rue Paul Entéric, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de ces opérations et d'éviter tout risque d'accident.

### **ARRÊTE :**

**Article 1 :** Le stationnement est interdit et réservé au véhicule de la SARL « BAQUE » sur deux places de parking en zone bleue à hauteur du n° 16 rue Paul Entéric, du lundi 15 mai 2023, 20h00 au mardi 30 mai 2023, 20h00.

**Article 2 :** La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par la SARL BAQUE gérée par M. BAQUE Ludovic, sise 6 lotissement le Romarin 34140 BOUZIGUES, pour permettre l'application de cette mesure.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 12 mai 2023.

**Le Maire**

**Thierry BAEZA**

